

Monsieur le Ministre,

Nous souhaitons appeler votre attention sur les conditions de vie qui sont les nôtres à Port au Prince et sur la situation précaire dans laquelle nous nous trouvons depuis qu'une baisse de 18,37 % de notre indemnité de résidence a été cumulée sur les douze derniers mois en Haïti, ce qui représente, pour les plus petits salaires, une perte réelle d'un montant minimum de mille euros mensuels.

Sur cette même période, notre pouvoir d'achat s'est effondré en raison d'une forte augmentation des prix en Haïti au moment où l'euro a subi une importante dévaluation au cours de ces derniers mois. En douze mois, en effet, l'augmentation des prix a été la suivante :

- nourriture : + de 100 %
- services : + de 100 %
- carburant (indispensable en Haïti pour produire de l'énergie puisque l'état haïtien ne fournit pas ou peu d'électricité domestique, et pour se déplacer en raison de l'absence de transports publics)
- écolage + 10 %
- fournitures scolaires + 100 %
- santé + 50 % minimum

D'autre part, louer actuellement un logement correct dans une zone relativement sécurisée, à un prix abordable à Port-au-Prince est de plus en plus difficile. La présence en effet de nombreux organismes étrangers dont la MINUSTAH, Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en Haïti, avec 7.000 hommes principalement basés à Port-au-Prince, les Organisations Internationales, plus d'une centaine d'ONG, et certaines Ambassades, prenant tous directement à bail et à charge le montant des loyers de leurs agents, a entraîné une forte spéculation immobilière et une hausse incontrôlée du coût des locations. De ce fait, on ne peut plus se loger dans la capitale, à moins de 1800 USD minimum pour un petit logement, 2000 USD minimum pour une famille (ce tarif peut atteindre 7 000 dollars USD, sur les hauteurs de la capitale pour des maisons très grandes et plus confortables).

Il convient d'ajouter à cette dépense, tous les frais, élevés, liés au fonctionnement « normal » d'une résidence dans ce pays :

- carburant destiné à pallier la forte pénurie d'électricité dans la capitale (l'électricité d'Haïti ou EDH ne fonctionne en effet que de 2h00 à 6h00 par jour selon les quartiers),
- approvisionnement en eau (achat de camions citernes), l'alimentation en eau par la compagnie locale des eaux, CAMEP, étant très aléatoire ou inexistante,
- et surtout les frais de gardiennage assurant la sécurité indispensable de nos domiciles 24 h/24.

Ces frais sont souvent à hauteur d'un second loyer...

Monsieur Bernard KOUCHNER
Ministre des Affaires Etrangères et Européennes

Par ailleurs, les enfants scolarisés en primaire au lycée français, terminent les cours à 12h45. Leur garde ou les activités complémentaires pour les occuper l'après midi entraînent donc des frais supplémentaires, très élevés, de gardiennage, d'accompagnement et d'activités sportives ou culturelles.

Il faut souligner aussi que le fonctionnement et les tarifs des services médicaux dans la seule clinique «recommandée», ouverte récemment en ville, sont calqués sur ceux du système américain et sont donc très élevés.

A titre d'exemple :

- les prothèses dentaires (couronnes) sont commandées aux Etats-Unis puis envoyées en Haïti,
- de même certains examens de laboratoire qui ne sont pas « de routine », ce qui double le prix déjà basé sur les tarifs américains.

A cette baisse drastique de salaire intervenue sur l'année 2008 sont venues s'ajouter les difficiles conditions de vie rencontrées ces douze derniers mois (émeutes de la faim d'avril dernier, recrudescence d'enlèvements, série de cyclones, effondrement d'écoles.....). Même si ces événements ne touchent pas tous directement les agents expatriés de cette ambassade, il n'en demeure pas moins que tous ces drames et préoccupations ont entraîné beaucoup de stress et d'inquiétude pour nous et nos familles.

Par ailleurs, sur le plan professionnel cela a généré un surcroît de travail important : multiplication des missions et des visites, gestion de situations de crises, messages et réunions de sécurité, etc.

Pour essayer de faire face ou de réduire nos dépenses, certains d'entre nous ont déjà renoncé à assurer « tout risques » leur véhicule, se limitant à l'assurance obligatoire locale (l'OAVCT). Or, dans une ville où les routes sont très détériorées et où les automobilistes ne respectent aucune règle de conduite et encore moins le code de la route, cette assurance s'avère indispensable.

D'autres collègues n'envisagent plus de se rendre en France lorsqu'ils doivent payer leur billet. En effet, le coût d'un billet d'avion pour se rendre en France (avec une escale obligatoire en Guadeloupe ou aux Etats-Unis -entraînant dans ce cas une nuitée sur place à l'aller comme au retour- suivant l'itinéraire choisi) est de l'ordre de 1500 à 2500 dollars par personne, selon les dates et les disponibilités.

D'autres, enfin, ont décidé de ne plus prendre de congés à l'extérieur du pays. Pourtant, le besoin de quitter Haïti tous les deux à trois mois environ, pour s'aérer, est vital. Outre le stress provoqué par les conditions de vie locales, l'absence de tout loisir et les difficultés de déplacements dans la capitale -lorsque ceux-ci ne sont pas tout simplement déconseillés en ville comme en province-, les sorties du pays s'avèrent en effet indispensables pour aider à supporter le quotidien le reste du temps, et nous permettre de travailler dans de meilleures conditions. Elles entraînent forcément des frais importants qui correspondent souvent au montant difficilement économisé au cours des mois précédents.

Les agents qui ont fait le choix de servir en Haïti, pays où ils savaient que les conditions de leur vie quotidienne et celle de leur famille seraient difficiles, espéraient pouvoir économiser au moins 20 % de leur indemnité de résidence comme le prévoit le Département. Or, ce n'est plus le cas, comme vous le démontrerez les différents budgets-types en annexe.

C'est ainsi que trois agents susceptibles de demander une prolongation de séjour pour une 4ème année se sont inscrits à la transparence 2009, et que ceux qui ont sollicité cette prolongation réalisent, avec la baisse de l'indemnité de résidence, que ce n'était pas la bonne décision et envisagent d'ailleurs de demander une nouvelle affectation.

Dans ce contexte, apprendre à la lecture du JO du 20 novembre que seuls les émoluments du chef de poste - dont les principaux frais sont pris en charge - sont augmentés de 11,67 % pour Haïti, nous a quelque peu surpris...

Pour toutes ces raisons, nous souhaiterions, Monsieur le Ministre, que vous puissiez examiner avec la plus grande bienveillance la situation des agents en poste en Haïti et que vous puissiez envisager :

- une ré-évaluation de notre indemnité de résidence nous permettant de rattraper, au moins, les 18,3% perdus au cours de l'année 2008 et de compenser en tout cas notre perte de pouvoir d'achat sur toute une année,
- un examen de la prise en charge des loyers des agents affectés à Port au Prince, à l'instar des autres représentations diplomatiques dans ce pays,
- la possibilité de reclasser Haïti à la place qui est réellement la sienne aujourd'hui, afin que les agents puissent bénéficier d'un temps de séjour de six mois, d'une ouverture de droit à voyage tous les cinq mois et d'un temps de congés équivalent à ceux des pays « difficiles » (36 jours).

Nous vous remercions par avance, Monsieur le Ministre, de la bienveillante attention que vous accorderez à toutes nos préoccupations.

Mme Marie-Alberte BARREAU

M. Xavier BURET

Mme Jeanine DESPLECHIN

Mme Jacqueline DESSALLES

Mme Flore FRA M'BONGO

Mme Josette GANTIN (en congé, mais avec son accord)

Mme Marie-Christine GOURDY

M. Jean-Pierre GUEGAN

M. Michel GUISET

M. Christian LEFEVRE

Mme Annick MAYAKAS

M. Alain MIRADE (en congé, mais avec son accord)

Melle Eugénie PIERRE-JUSTIN (en congé, mais avec son accord)

Mme Martine SIGAUD DA SILVA

Communiqué à :

M. le Directeur de Cabinet du Ministre des Affaires Etrangères et Européennes

Fax : 01 43 17 40 94

M. le Secrétaire Général du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes

Fax : 01 43 17 42 18

M. l'Inspecteur Général du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes

Fax : 01 43 17 72 86

M. le Directeur Général de l'Administration

Fax : 01 43 17 75 41

M. le Directeur des Affaires Financières

Fax : 01 43 17 72 05

Mme la Directrice des Amériques et des Caraïbes

Fax : 01 43 17 56 84

MM. les Représentants des organisations syndicales ASAM-USAC, UNSA, CFTD, CGT, FO, FSU et de l'USASCC

Fax ASAM/ UNSA : 01 53 69 36 83

Fax CFTD : 01 53 69 37 34

Fax USASCC : 01 53 69 36 85

Fax FO : 01 53 69 36 84